

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 3 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le 3 Juillet, à 19 h 15, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2017.

Présents : Mmes Geneviève REVOL, Marinette NOIR, Eliane BIANCHERI, Véronique BOURGEON, Estelle MATHON, Myriam ESTRADE, Odile LAFITTE, Delphine LALLIER, MM. André BACHELIN, Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Bertrand FROGET, Serge BONGARD, Yann FELIX, Serge VOLLE, Patrice PEY, Jordan LEGER.

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Delphine LALLIER.

Délibération n°1: **Projet de musée au château communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte : depuis plus d'un an, la commune travaille avec la Direction du Palais Idéal sur un projet de musée d'Art Brut au château communal afin d'accueillir en résidence la collection importante de Monsieur Bruno DECHARME.

Après une réunion avec les partenaires financiers potentiels du projet en Janvier 2017, une étude de fréquentation a été lancée afin de vérifier la faisabilité du projet avec l'option du billet commun PALAIS-MUSEE.

Des simulations budgétaires ont été réalisées sur le coût d'investissement du projet et de fonctionnement sur la base d'hypothèse haute et d'hypothèse basse, sachant que les aides financières des partenaires potentiels ne sont pas arrêtées à ce jour. Cependant, et afin d'avancer sur le projet, le conseil municipal doit, à présent, se prononcer sur le principe de création d'un musée d'Art Brut à Hauterives. Il est proposé de voter à bulletin secret.

DELIBERATION : Le conseil municipal s'oppose au projet de musée à la majorité (16 voix CONTRE, 1 Voix POUR, 1 ABSTENTION).

Délibération n° 2 : **Mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP**

Le Conseil municipal de HAUTERIVES,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : R DFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10/06/2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité de HAUTERIVES,

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2017 intégrant application du dispositif RIFSEEP aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des adjoints du patrimoine,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et les plafonds applicables aux agents concernés, il est proposé d'instituer le nouveau régime indemnitaire selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

DECIDE de mettre en place le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut maintenir, à titre individuel, le montant versé antérieurement au R.I.S.F.E.E.P.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2017.

Cette présente délibération abroge toutes les dispositions relatives au régime indemnitaire antérieures qui ne sont pas cumulables avec le R.I.F.S.E.E.P.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un nouveau puits d'eau potable

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier d'étude pour la création d'un deuxième puits d'eau potable sur la commune de Hauterives en partenariat avec la SAUR, délégataire du service d'eau potable.

Afin de poursuivre l'étude et de préparer les dossiers LOI SUR L'EAU, il est proposé de recourir au bureau d'études HEP CONSEILS qui assurera dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage les missions de :

- Examen des perspectives d'interconnexions,
- Recherche de nouvelles ressources en eau brute,
- Elaboration du DCE pour le choix du MOE,
- Rédaction des dossiers réglementaires DDT et ARS – Loi sur l'eau.

Le montant de la mission s'élève à 2 250 € ht.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Numérotation des points lumineux (SDED)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de numérotation des 348 foyers lumineux de la commune par le SDED, Syndicat « Service des Energies dans la Drôme ».

Le coût de cette prestation s'élève à 4 952,00 € ht.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Tarifs boutique du Palais idéal.

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour
l'encaissement des produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs
suivantes (TVA incluse), à compter du 3 JUILLET 2017 :

libellé article	prix de vente ttc
ARTISANAT	
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,00
PORTE CLE	7,60
CLIC CLAC	9,50
MAGNET CAILLOU	4,20
MOULAGE DEESSE	4,50
MOULAGE DES	4,50
MOULAGE ANIMAUX	4,50
MOULAGE CHIEN	16,00
MOULAGE GEANTS	16,00
MOULAGE PIERRE GM	8,00
MOULAGE PIERRE PM	4,50
MOULAGE PALAIS	28,00
SCHLUMPETERS	63,00
TRIPLETTE	44,00
CERCEAU	63,00
SCHLUMELEMENTAIRE	63,00
SPIRALE	59,00
LUCIOLE	74,00
LAMPE MUSICALE	79,00
SERPENT	20,00
TABLEAU GEANTS	39,00
ANIMAUX PATE A PAPIER	23,00
CABANE OISEAU A FABRIQUER	9,50
ENVELOPPE CADEAUX	5,00
GUIRLANDE	11,50
MARQUE PAGE PLUME	5,50
PORTE CLE	15,00
BOUCLE D OREILLE	39,00
BOUCLE D OREILLEPA	25,00
PENDENTIF CORDON	29,00
PENDENTIFC GEANT CORDON	21,00
PENDENTIF PA CORDON PM	15,00
PENDENTIF PA CORDON GM	21,00
BRACELET CORDON	25,00
ENFANTS	
BOULE NEIGE	4,80
BOULE DE NEIGE ANIMAL	6,00

MEMORY	11,00
APPAREIL PHOTO ENFANTS	4,10
PELUCHE chouette	13,20
PELUCHE ecureuil	13,20
PELUCHE lapin	13,20
PELUCHE chauve souris	13,20
PELUCHE tortue	13,20
PELUCHE mouflon	13,20
PELUCHE cheval	13,20
JEU VIDEO	10,00
7 FAMILLES	12,00
TORCHE DYNAMO ECOTRONIC	9,50
PORTE CLE ANIMAUX TATIRI	5,40
PORTE CLE	2,20
FLUTIAU	6,50
TOUPIE QUID O	4,00
OOGIE JUNIOR	8,00
MOX	8,00
ANIMAUX QUI BOUGENT	2,80
BOULE REBONDISSANTE PAPILLON	4,50
BOULE REBONDISSANTE CHEVAL	4,50
BOULE VOLANTE	2,00
DROLES DE TETES	2,00
TOUPIES	4,00
OISEAUX SIFFLEURS	4,50
BENGAL TIGER	15,00
AFRICAN ELEPHANT	15,00
NILE CROCODILE	15,00
SILKA DEER	15,00
COLORIAGE (3 modèles)	3,00
MAQUETTE	2,50
CAHIER DE REVERIE BICHE	9,60
CAHIER DE REVERIE LAPIN	9,60
CAHIER DE REVERIE LOSANGE	9,60
CRAYONS MULTICOLORS	2,00
AFFICHE A COLORIER	7,00
TAMPONS AVEC ENCREUR	10,50
LIBRAIRIE	
LIVRET ILLUSTRÉ	4,50
ITINÉRAIRE D'ART SINGULIER	1,00
REVOLTES MERVEILLEUX	25,00
CHAISSAC DUBUFFET	25,00
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00
ART BRUT ABCD Bruno Decharme	24,00
ART BRUT MONNIN	15,50
ART BRUT M THEVOZ	40,00
FRANCE INSOLITE	28,90
LES BATISSEURS DE L'IMAGINAIRE	65,00

GAUDI CHEVAL VIE CROISEE CHAZ.	4,00
ART BRUT MEIZELS BROCHE	39,95
ART BRUT MEIZELS RELIE	59,95
ITINERAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00
L'ERMITE DE ROTHENEUF	6,50
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20
L'ENIGME DE LA MANIE	16,20
ART BRUT DANCHIN	15,90
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00
ARTENSION	6,90
ART BRUT AUX ORIGINES DE LA COLLECTION	45,00
ANARCHITECTE RICHARD GREAVES	20,00
DICTIONNAIRE DE NIKI	12,00
ALBUM DE NIKI	10,00
EXPO DE NIKI	18,50
GAUDI	9,99
ANDRE BRETON	4,60
LE JARDIN DES TAROTS. ACTE SUD	19,90
BOMARZO	19,90
GALERIE MYAWAKI	25,00
PETIT PIERRE	17,25
LE JARDIN DES TAROTS. ED. ULMER	32,50
LE CORBUSIER	29,00
GURLHIE	28,00
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00
BETES A MORPHOSES	18,00
PARADIS L TRUC	19,50
ROYAUME DE L ARTIFICE	24,50
COLLECTION ART BRUT	24,90
DARGER	30,30
NEK CHAND	40,00
LA FABULOSERIE	29,00
ART BRUT DANS LE MONDE	33,00
ART BRUT ABCD FLAMMARION	49,90
LE JARDIN DES TAROTS éditions chazand	27,00
NIKI LA REVOLTE	29,00
BROCHURE TAROTS	15,00
LES EXCENTRIQUES	30,50
ALOISE	32,00
BLACKSTOCKS	20,35
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50
LIVRE PRAS	30,00
AURELIEN FROMENT TOMBEAU IDEAL DE FERDINAND CHEVAL	8,00
DADA ART BRUT	7,90
RICHARD GREAVES ANARCHISTES	54,00
AQUARELLE EN DROME	19,00
ARC EN CIEL	36,00

GUIDE DROME DES COLLINES	13,00
HAUTERIVES EN AQUARELLE	9,99
GUIDE OFFICIEL	4,90
GUIDE PATRIMOINE DROMOIS	15,00
<i>PIERRES DE LA DROME</i>	22,00
<i>PATRIMOINE DE LA DROME</i>	24,00
GERTRUDE STEIN	27,00
DVD PALAIS PREVOST	15,00
<i>DVD BRUNIUS</i>	20,00
DVD NIKI	19,90
DVD ROUGE CIEL B.DECHARME	20,00
DVD B.DECHARME	25,00
CD OBSESSIONISTE	9,95
MERCI FACTEUR	14,20
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00
BD PALAIS	11,50
DUBUFFET PALETTE	18,00
JE VAIS T'AVALER TOUT CRU	19,80
CRÉE AVEC TES MAINS ET PIEDS	13,95
MECHANT MECHANT	22,00
VEHICULES ART BRUT	12,00
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90
JE SUIS UN ARTISTE	13,70
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,70
ART SANS SAVOIR	18,00
BESTIOLES D'ART BRUT	11,20
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50
ZIGOTO ELAN VERT	14,20
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00
POMPIDOU ELAN VERT	14,20
SAINT EXUPERY	9,00
COLORIAGE JC de CASTELBAJAC	12,20
<i>LILY ET LILA</i>	14,00
<i>JUST MARRIED</i>	14,00
<i>HOMME A LA MER</i>	20,00
<i>DIS T AS VU ?</i>	10,00
ART BRUT CHAT MUSEE	14,40
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,50
ARCHITECTURES D'ART BRUT	13,00
PATATRAS	3,50
CITATIONS MUSEE PALAIS	3,50
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50
LIVRE BORNE	7,00
100 ANS 100 REGARDS	18,00
COMBIER GB	6,50
COMBIER D	6,50
ESPRIT DU LIEU FR	6,50
ESPRIT DU LIEU GB	6,50

ESPRIT DU LIEU NL	6,50
PATRIMOINE	7,90
LIVRE DENIZEAU	36,00
PREVOST BROCHURE	8,50
LIVRE PREVOST	55,00
PREVOST RELIE	55,00
PAROLES D'ARTISTE	6,50
MYSTERE CHEVAL	13,90
LIVRE BONCOMPAIN	13,60
LIVRE MANSET	16,75
8 MANIERES DE REVER	15,00
SABLE DES CHEMINS	16,00
LECTURE ESOTERIQUE	10,00
CATALOGUE LA POSTE	7,90
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00
LIVRE COURAT	36,60
ILE DE Pâques	43,60
MAISON	
SET DE TABLE	6,60
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,20
MUG HEART NIKI DE ST PHALLE	16,00
MUG BESTIAIRE	8,90
SHOOTER	4,20
TIRE BOUCHON CHEVAL	9,50
DE silhouette	5,00
DE brouette	5,00
DE Palais décor autour	5,00
DE Buste	5,00
PAPETERIE	
CARTES POSTALES	0,60
CARTES POSTALES enfants création	1,00
CARTES POSTALES artistes	1,00
CARTES POSTALES panoramiques	1,00
CARTES POSTALES Dozier	1,00
CARTES POSTALES Niki	1,00
CARTES POSTALES prestige	1,00
CARTES POSTALES Titouan	1,00
MARQUE PAGE TRENDY	6,00
MARQUE PAGE	0,50
MARQUE PAGE 3 D	12,00
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur
TIMBRES France	selon tarif en vigueur
ENVELOPPE	0,20
AFFICHES PALAIS COULEUR	6,50

AFFICHES PALAIS COULEUR	5,00
AFFICHES N ET B	6,50
AFFICHES LATTIER	6,50
AFFICHES RANCILLAC	6,50
AFFICHES HUMAIR	6,50
AFFICHES DIROSA	6,50
AFFICHES SANFOURCHE	6,50
AFFICHES KENT	6,50
AFFICHES TITOUAN	10,00
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50
AFFICHES PRAS	6,50
AFFICHES NILS UDO	2,00
AFFICHES POULAIN	6,50
AFFICHES JC DE CASTELBAJAC	6,50
DESSIN CHARLELIE	20,00
DIGIGRAPHIE	300,00
GOMME ANIMAL	4,50
GOMME OISEAU	4,50
GRAND CARNET HEART NIKI DE ST PHALLE	14,00
GRAND CARNET QUESTION MARK NIKI DE ST PHALLE	14,00
POT CRAYONS	3,20
STYLO LUMIERE	4,60
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,60
STYLO METAL	4,60
STYLO BOULE	4,60
CARNET A5	5,00
CARNET BESTIAIRE	3,50
CRAYON FIN BESTIAIRE	1,80
CRAYONS ANIMAL	6,00
CRAYONS ANIMAL SAFARI	6,00
MAGNET DRAGON NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET FROG NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET OISEAU DE FEU NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNETS "chien"	3,80
MAGNETS "défense" noir	3,80
MAGNETS "défense" rouge	3,80
MAGNETS "entrée"	3,80
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80
MAGNETS PHOTOS	3,80
TEXTILE	
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SACS PREMIUM	6,50
SACS SHOPPING	6,50
TEE SHIRT ENFANTS	14,90
PARAPLUIE	20,00
PONCHOS	2,50
VENTES ADDI	
BRIQUET	2,55
PORTE MONNAIE CLE N°17	5,70

PORTE MONNAIE CLE N°11	4,05
PORTE CLE ROND METAL	5,95
PORTE CLE GOUTTE	4,95
LAMPES	5,50
MONNAIE DE PARIS	2,00
POISSONS PAPIER	4,50
Chocolat	3,00
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO BEN	
AFFICHE BEN	6,50
CATALOGUE EXPO BEN	18,00
CATALOGUE ETRANGE	7,50
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SAC TOILE	6,50
MAGNET ARTISTE	3,80
BLOC CUBE	8,00
BOITE A BONS POINTS	6,70
ELASTIC BOOK	18,50
TROUSSE	10,50
MINI BLOC	5,00
POT A CRAYONS	6,50
ET APRES CA	10,00
LA VIE NE S ARRETE JAMAIS	25,00
FLUXUS CONTINUE	25,00
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00
C EST QUOI LA CULTURE	25,00
THEORIE DE L EGO	25,00
BEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	25,00
LETTRE DE BEN AUX PEUPLES INQUIETS	30,00
carte postale	0,60
puzzle	20,00
catalogue boîtes aux lettres St Martin d'abbat	10,00
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO	
L INTRANQUILLE G Garouste	6,10
LES GAROUSTE COMLOT DE FAMILLE	24,00
GAROUSTE PEINTRE à PRESENT	20,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Contrat de bail avec le cabinet d'infirmières.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la vente du bâtiment MONNERON, le cabinet des infirmières doit être déménagé dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

Il est proposé de faire un bail précaire d'une durée de 18 mois pour un loyer mensuel de 380 €, charges comprises à compter du 1^{er} août 2017.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21 h 00.